CGME
Conseil en gestion
et management d'entreprises

Jean-François JAUMIER
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

RAPPORT

DE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

FAOL
la ligue de l'enseignement

FEDERATION AUDOISE DES OEUVRES LAIQUES

22, rue Antoine Marty
11 000 Carcassonne

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

205, Boulevard Gay Lussac
Z.I. La Bouriette
11000 CARCASSONNE

Tél. : 04 68 72 33 83
Télécopie : 04 68 72 52 44
cgme@cabex-online.fr

SARL JAUMIER
Capital de 8 000 €
RCS Carcassonne 448 226 092

Locataire gérant - N° d'identification intracommunautaire : FR 74 448 226 092
Conditions de règlement des honoraires : par prélèvement. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

CABEX
L'exercice comptable dynamique
http://moll-cgme.cabex-conseil.fr/

FAOL
la ligue de l'enseignement

22, rue Antoine Marty BP 24 11020 Carcassonne Cédex

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2011 ACTIF

	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	99 727	92 220
Terrains	261 658	4 242
Aménagement cour	73 053	73 053
Constructions	10 552 884	7 203 815
Install. Techniques Mat. Out	734 871	729 144
Autres Imm. Corporelles	972 514	862 828
Immobilisations en cours		798 764
Montant brut Immobilisations	**12 694 707**	**9 764 066**
Amortissements	-4 704 140	-4 249 470
Total Immobilisations corporelles	**7 990 567**	**5 514 596**
Immobilisations Financières	176 841	176 841
Autres Titres Immobilisés		
Prêts	29 450	29 450
Provisions	-29 450	-29 450
Autres Imm. Financières	5 654	2 534
Total Immobilisations financières	**182 495**	**179 375**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**8 173 062**	**5 693 971**
Matières 1ères et Appro.	10 685	8 436
Total stocks	**10 685**	**8 436**
Organismes et Usagers	717 635	703 959
Provisions sur céances douteuses	-97 751	-141 580
Autres Créances	242 258	353 385
Subventions d'investissements à recevoir	677 868	
Total Créances	**1 540 010**	**915 764**
Valeurs Mobilières Placement	919 136	892 655
Disponibilités	2 237 491	1 310 488
Total Disponibilités	**3 156 627**	**2 203 143**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 707 322**	**3 127 343**
Charges Constatées d'Avance	75 277	100 059
Total compte de régularisation	**75 277**	**100 059**
TOTAL ACTIF	**12 955 661**	**8 921 373**

FAOL
la ligue de l'enseignement

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2011 PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
Fonds associatif	32 880	32 880
Legs en contrepartie d'actif immobilisé	317 257	
Réserve Statutaire	1 898 086	1 791 193
Réserves sous contrôle	98 064	94 819
Report à nouveau sous contrôle	0	-132 297
Dépenses refusées organisme financeur	-15 198	-15 198
Résultat de l'Exercice sous contrôle	**34 605**	**34 755**
Résultat de l'Exercice	**201 381**	**231 529**
Subventions Investissement	4 159 178	2 824 145
Provisions Réglementées sous contrôle	33 916	33 916
Total Capitaux Propres	**6 760 169**	**4 895 742**
Provisions Risques et Charges sous contrôle	141 476	141 476
Provisions pour Risques et Charges	275 182	245 379
Total Provisions	**416 658**	**386 855**
Fonds dédiés sur subvention fonct	**10 568**	**9 677**
Emprunts Dettes Ets de Crédit	3 766 110	2 059 314
Fournisseurs et Comptes Rattachés	880 149	546 267
Dettes Fiscales et Sociales	806 284	692 782
Autres Dettes	238 193	255 729
Total Dettes	**5 690 736**	**3 554 092**
Produits Constatés d'Avance	77 530	75 007
TOTAL PASSIF	**12 955 661**	**8 921 373**

	31/12/2011	31/12/2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	48 034	53 091
Production vendue (biens)	22 422	21 509
Production vendue (services)	6 204 381	6 024 695
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**6 274 837**	**6 099 295**
Subventions d'exploitation	467 050	479 169
Reprises sur prov. et Amort	379 294	543 506
Autres produits	1 608 501	1 501 034
Reprises des ressources non utilisées sur subv	9 677	
TOTAL 1	**8 739 359**	**8 623 004**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 420	651
Variation stocks de marchandises		
Achats matières premières et autres	2 189	2 621
Variation stocks (matières et autres)	-2 249	1 006
Autres achats et charges externes	3 425 648	3 155 209
Impôts et taxes	341 532	345 125
Salaires et traitements	2 723 440	2 761 608
Charges sociales	1 202 685	1 213 207
Autres charges sociales		
Dotations amortissements sur immob.	459 504	441 906
Dotations aux provisions/actif circulant	23 069	57 924
Dotations provisions risques/charges	174 079	144 275
Autres charges	232 867	236 531
Engagement à réaliser sur subvention	10 568	5 333
TOTAL 2	**8 594 752**	**8 365 396**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	**144 607**	**257 608**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits Autres Valeurs Mobilières	40 336	27 574
Autres intérêts produits assimilés		
Reprise sur provisions		
TOTAL 3	**40 336**	**27 574**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort. et aux prov.		
Intérêts et charges assimilées	43 055	57 341
TOTAL 4	**43 055**	**57 341**
2 - RESULTAT FINANCIER (3 - 4)	**-2 719**	**-29 767**
3 - RESULTAT COURANT (1 - 2 + 3 - 4)	**141 888**	**227 841**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	119 182	55 376
Sur opérations en capital	300	6 300
Reprise sur provisions	0	0
TOTAL 5	**119 482**	**61 676**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	25 384	23 233
Sur opération en capital	0	0
Dotations aux amort. et aux prov.		
TOTAL 6	**25 384**	**23 233**
5 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (5 - 6)	**94 098**	**38 443**
PRODUITS	**8 899 177**	**8 712 254**
CHARGES	**8 663 191**	**8 445 970**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (Produits - charges)	**235 986**	**266 284**
DONT - RESULTAT DE L'ASSOCIATION	**201 382**	**231 529**
DONT - RESULTAT SOUS CONTRÔLE	**34 604**	**34 755**

FAOL
22, rue Antoine Marty
11 000 CARCASSONNE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association FAOL tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – LA JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, mes travaux n'ont pas mis en évidence d'éléments nécessitant d'être portés à votre connaissance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport moral ne m'ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R232-1 du code de commerce, je n'ai pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de m'assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.
En application de la loi, je vous signale que le non –établissement du rapport moral constitue une violation des dispositions de l'article L232-1 du code de commerce.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Carcassonne, le 1 Juin 2012

Le Commissaire aux Comptes
SARL JAUMIER

CGME Groupe
SARL JAUMIER
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bd Gay Lussac Z.I. La Bourlette
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 72 33 83
Fax 04 68 72 52 44
cgme@cabex-online.fr

La FAOL est constituée de plusieurs centres. Chaque centre a mis en place une comptabilité distincte. Cependant, afin de présenter un bilan et un compte de résultat global et pour une meilleure lecture, il a été procédé à l'élimination des principales opérations réciproques.

Les états financiers présentés ne correspondent pas à un bilan consolidé selon les normes strictes définies par le plan comptable.

CGME Groupe
SARL JAUMIER
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bd Gay Lussac Z.I. La Bouriette
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 72 33 83
Fax 04 68 72 52 44
cgme@cabex-online.fr

FAOL
22, rue Antoine Marty
11 000 CARCASSONNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions (et engagements) réglementés dont j'ai été avisés. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions (et engagements).

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTIONS

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Carcassonne, le 1 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes
SARL JAUMIER

CGME Groupe
SARL JAUMIER
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Bd Gay Lussac Z.I. La Bourdette
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 72 33 83
Fax 04 68 72 52 44
cgme@cabex-online.fr

Fédération Audoise des Œuvres Laïques

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2011
(Exercice clos le 31 décembre 2011)
(Durée de l'exercice 12 mois semblable à la durée de l'exercice précédent)

IDENTIFICATION

Total du bilan (net)	12 955 661
Total du compte de résultat :	
- Charges	8 663 191
- Produits	8 899 177
Résultat net comptable :	
- Excédent	235 986
Dont résultat de l'association	201 382
Dont résultat sous contrôle	34 604

La présente liasse a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 1 Juin 2012.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées suivant la méthode au coût moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres éléments significatifs

Engagement retraite : Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance pour l'intégralité du personnel salarié souscrit à effet du 01 janvier 2007. Le coût de l'assurance est réparti dans chaque centre à hauteur de 1.3 % de sa masse salariale.

Fonctionnaire Education nationale
A compter du 01 septembre 2009, les fonctionnaires en position administrative de détachement sont directement rémunérés par les fédérations départementales. Ainsi, ils sont salariés de la F.A.O.L.

Le D.I.F.
Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 04 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulée relatif aux droits acquis et non exercés est de .... heures au 31/12/2011.